

## **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES – GMC FRANCE**

### **1. OBJET DU CONTRAT**

GMC France réalise : installations, mises en service, maintenance, dépannages, vérifications périodiques, nettoyage industriel.

### **2. OBLIGATIONS DU CLIENT**

- Propriété des équipements confirmée.
- Accès sécurisé au site, référent technique présent.
- Zone de travail conforme, règles de sécurité fournies.
- EPI spécifiques fournis (harnais, protections auditives, ATEX, combinaison alimentaire).
- Pièces détachées fournies par le client (moteurs, vérins, cartes, flexibles).
- Zone préparée (machine accessible, déchets évacués).
- Documents administratifs fournis (BDC, plan de prévention, accès).

### **3. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

- Intervention selon les règles de l'art.
- Rapport technique fourni.
- Respect strict des règles de sécurité.
- Droit de refuser en cas de conditions non conformes.

### **4. CONDITIONS FINANCIÈRES**

- Tarifs selon devis ou BDC.
- Paiement à 30 jours, pénalités légales en cas de retard.

### **5. ANNULATION / REPORT**

- <24h : 50% facturable.
- Conditions non conformes sur site : déplacement + 1h due.

### **6. RESPONSABILITÉ**

- Responsable en cas de faute avérée.
- Non-responsable en cas d'usure, pièces défectueuses, arrêt production non imputable.

## **7. ASSURANCES**

- RC Pro et assurances nécessaires.
- Le client doit couvrir le site.

## **8. CONFIDENTIALITÉ**

- Toutes les données sont confidentielles.

## **9. DURÉE ET RÉSILIATION**

- Pour intervention ponctuelle ou 1 an renouvelable.
- Préavis 30 jours.

## **10. LITIGES**

- Tribunaux du siège GMC France compétents.

Signatures : GMC France / Client